



Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires

OBJET : Création d'un terrain synthétique dédié à la pratique du football

EXPOSE

Aujourd'hui, la pratique du football est l'activité sportive qui rassemble le plus grand nombre d'adhérents sur le territoire communautaire et a, de plus, fortement évolué depuis ces dernières années. Si l'on comptait en 2013/2014, 1 977 licenciés, ils sont aujourd'hui 2 950 soit une augmentation de près de 50% en 10 ans, qui s'explique en partie par l'essor du football féminin.

Outre la surcharge liée aux usages des terrains de sports, s'ajoute les aléas climatiques qui rendent de plus en plus complexe la gestion de ces équipements. L'ensemble des terrains sont ainsi déjà très sollicités à la fois pour les entraînements et leur entretien de plus en plus compliqué afin de les maintenir en état à la suite d'étés très secs mais également d'hivers très pluvieux.

Une étude de faisabilité a été engagée afin d'envisager la création d'un nouveau terrain synthétique. Les revêtements synthétiques permettent en effet une utilisation cinq fois supérieure au gazon naturel, par tous types de temps, tout en limitant les coûts d'entretien et d'exploitation (fluides) et offrent ainsi une solution économique, et des conditions de jeu plus homogènes et de qualité.

Les objectifs de cette étude étaient de déterminer la ou les communes susceptibles d'accueillir cet équipement en tenant compte du niveau d'évolution des clubs, du bassin de vie sportif, en particulier l'existence de groupes de jeunes, de la pratique féminine ainsi que du niveau d'infrastructure des équipements présents autour du terrain (vestiaires, parking, accessibilité...). Cette étude a permis d'identifier 4 territoires susceptibles d'accueillir un tel équipement : Moisdon la Rivière, Issé, Erbray et Soudan.

Chacun de ces sites a fait l'objet d'une analyse tenant des critères suivants :

- l'état des terrains de football existants,
- l'éclairage des sites,
- la présence de vestiaires,
- l'environnement,
- l'existence de stationnement,
- le niveau d'évolution des clubs,
- le coût financier.

Il en ressort que la Commune d'Erbray apparaît comme la solution présentant les meilleurs avantages au regard de ces critères.

Dans ces conditions, considérant les besoins exprimés, la compétence exercée par la Communauté de Communes conformément à l'article 7.2.3 de ses statuts modifiée par délibération 2024-083, il vous est proposé de construire un nouveau terrain synthétique réalisé dans le respect des règlements édictés par la Fédération Française de Football afin d'accompagner le développement de cette pratique sportive sur la commune d'Erbray.

Le coût de l'opération est estimé à 1 512 000 € TTC.

Le plan de financement pourrait se présenter ainsi :

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux	1 100 000	Subvention ETAT-ANS	630 000
Maitrise d'œuvre	30 000	Subvention Région-Département	
Etudes	20 000	Subvention FFF	
Travaux complémentaires déplacement poste relevage et ligne élec	110 000	Autofinancement CCCD	630 000
TOTAL	1 260 000	TOTAL	1 260 000

Le calendrier prévisionnel de réalisation prévoit un démarrage des travaux mi-mai 2025 pour une durée de 5,5 mois.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 3 décembre dernier.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à lancer les procédures de mise en concurrence pour la réalisation de cet équipement,
- 2) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer les marchés en résultant, toutes décisions ou modifications y étant relatives et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

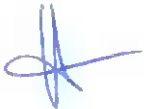
3) de donner délégation au Bureau pour toute modification à intervenir,

4) de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Les propositions sont adoptées à la majorité
3 abstentions (M. Jean-Claude DESGUÉS –
Mme Nathalie PIGRÉE – M. Jean-Paul
HORHANT)

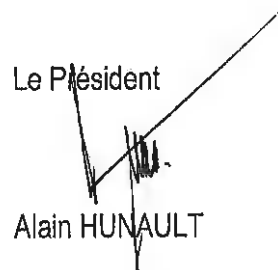
Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 12 décembre 2024

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20241213-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2024

Publication le : 13-12-2024

Conseil Communautaire du 12



Le Président,



Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le cinq décembre deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL			X	P	M. Elias AMIOUNI
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X		
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER		X			
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT			X	P	M. Alain GUILLOIS

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20241213-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2024

Publication le : 13-12-2024



Le Président,

Alain HUNAUT